



## EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 14 406 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec vit une crise de l'abordabilité sans précédent;

**CONSIDÉRANT QUE** 20 % des ménages ont peiné à payer leur loyer en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le moyen le plus efficace pour assurer un meilleur accès au logement est d'accélérer et amplifier la construction de logements réellement abordables, c'est-à-dire accessibles pour tous les ménages;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 20 contribuera à l'appauvrissement des ménages dépassant les seuils de revenus maximaux, qui seront déterminés de façon arbitraire, en les incitant à retourner dans un marché spéculatif incontrôlable;

**CONSIDÉRANT QUE** les ménages actuellement en coopératives y ont tous accédé conformément aux règles en place, qu'ils ont pu améliorer leurs conditions grâce à leur milieu de vie et qu'on devrait encourager cette évolution;

**CONSIDÉRANT QUE** le départ éventuel de ces membres expérimentés affaiblira les coopératives en les privant d'expérience, de connaissances et de compétences;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un guichet unique entravera la sélection de membres pour les coopératives en préqualifiant des individus sur la seule base de leur revenu plutôt que de leurs compétences, leurs valeurs et leur aptitude à vivre en coopérative;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi n° 20 est une menace à la survie du modèle d'habitation coopérative.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- de retirer le chapitre 1 du projet de loi n° 20;
- de renoncer à instaurer un guichet unique pour la sélection des membres des coopératives et toute pénalité financière des membres des coopératives qui augmentent leurs revenus.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Andrés Fontecilla  
Député de Laurier-Dorion**

**12 mai 2026**

**Date de signature de l'extrait**